



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 16 octobre 2020 à 19 h 30, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Madame Anik Bois et monsieur Gilles Ladouceur assistent à la séance par audioconférence.

Monsieur Jean-François David a motivé son absence.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- Ouverture de la séance.
1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Permis #2020-00356 – Contribution relative aux espaces verts.
 3. Lancement pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour le bâtiment sis au 544, chemin du Tour-du-Lac – Autorisation.
 4. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 19 h 40

1.

265-10-2020
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2.

266-10-2020
Permis #2020-00356 – Contribution relative aux espaces verts

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction #2020-00356 déposée le 24 septembre 2020 par le propriétaire du matricule 1791-79-6558 visant à construire un bâtiment principal sur le lot vacant 5 698 041;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'immatriculation dudit lot à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à la section 2 du *Règlement de lotissement U-13* en vigueur portant sur la contribution relative aux espaces verts;

CONSIDÉRANT que la demande de permis de construction doit, avant son approbation, faire l'objet d'une résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que le terrain dont la valeur doit être établie constitue une unité d'évaluation inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande de permis;

CONSIDÉRANT que la valeur du terrain inscrite au rôle (76 200\$) multipliée par le facteur du rôle (1.1) est de 83 820\$;

CONSIDÉRANT que la contribution de 5% de cette valeur représente un montant de 4 191\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon accepte, dans le cadre de la demande de permis de construction #2020-00356, la contribution en argent représentant un montant de 4 191\$;

QUE conformément à l'article 43, al. 1, par. 5° du *Règlement sur les permis et certificats U-11*, le montant doit être versé à la Municipalité avant l'approbation du permis de construction et sous réserve du plein respect des dispositions réglementaires;

QUE le montant versé en application de la présente résolution soit affecté à un fonds spécial, conformément à l'article 117.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

POUR = 3

CONTRE = 1 (Anik Bois)

ADOPTÉE à la majorité

3.

267-10-2020

Lancement pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour le bâtiment sis au 544, chemin du Tour-du-Lac – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour terminer le revêtement extérieur et procéder à l'installation des fenêtres avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réfection du nouvel hôtel de ville et centre communautaire sont arrêtés à la suite de la résiliation du contrat de Laverdure Construction inc.;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux plans et devis seront produits pour tenir compte du degré d'avancement des travaux par Laverdure Construction inc. et retourner en appel d'offres publiques;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime qu'il est dans l'intérêt des contribuables, que certains travaux soient exécutés dans les meilleurs délais pour des motifs de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT la situation actuelle du COVID-19 et que la MRC de Papineau est dans le palier 3 (zone orange), la Municipalité de Lac-Simon favorisera les entrepreneurs locaux;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil mandate monsieur Pierre J. Tabet, responsable des travaux et pour effectuer la surveillance des travaux, le tout conformément aux lois et règlements applicables;

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de revêtement extérieur et installation des fenêtres pour fermer le nouvel hôtel de ville avant l'hiver.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

**268-10-2020
Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 19 h 45.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs
Maire

Louise Sisia
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Louise Sisia, directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

